



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE DES LITIGES ET CONTENTIEUX

PV n°09 du 04.01.2024

Membres présents :	Membres absents excusés :	Membres absents :
ALAIN ISSORAT	MARIO FELIX	
STEVE JEAN-MARIE		
HIGHT MURIEL		
BERTHIER LINLEY		
JAMSON MARQUIS		
PATRICIA FRANCOIS		

Compte tenu des impératifs de calendrier, les décisions et sanctions ci-dessous du procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la ligue dans un délai de 7 jours qui suit la notification, dans le respect des dispositions des articles 188 et 189 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission s'est réunie en visio le 04.01.2024 à 18h00 pour se prononcer.

COURRIERS RECUS

- Courrier de l'Etoile Filante d'Iracoubo du 02.01.2024, nous transmettons leurs explications, sur l'absence de feuille de match U15, match n°26072221.
- Courrier de l'US Matoury du 02.01.2024, nous transmettons leurs explications, sur l'absence de feuille de match U15, match n°26186841.
- Courrier du Dynamo de Soula du 29.12.2023, nous transmettons leurs explications sur l'absence de feuille de match U17, match n°26186578.
- Courrier d'information du 29.12.2023 du FC Charvein, sur notre décision sur notre PV n°7, championnat U17, match n°27588611
- Courrier du FC Charvein du 29.12.2023, nous transmettons leurs explications sur l'absence de feuille de match U15, match n°26072221.
- Courrier du Sport Guyanais du 28.12.2023, nous transmettons leurs explications sur l'absence de feuille de match U19, match n°27490468.
- Courrier de l'ASC Le Geldar du 28.12.2023, nous transmettons leurs explications sur l'absence de la feuille de match U15, match n°26186834,
- Courrier de Nadia DETOL du 27.12.2023, nous transmettons le mail de l'arbitre de la rencontre, nous informons d'une erreur de saisie sur le résultat du match n° 26216294,

1INFORMATION

La commission informe l'ensemble des clubs que la FMI est obligatoire pour établir la feuille de match dans toutes les catégories. Elle demande aux clubs de bien vouloir se conformer aux différents protocoles d'utilisation. Elle précise que les clubs doivent désigner sur footclub le dirigeant ou éducateur habilité sur la catégorie. En cas de difficulté, merci de bien vouloir se rapprocher du secrétariat de la LFG. La non-utilisation de la FMI peut entraîner la perte du match selon l'article 138 bis des règlements généraux de la FFF.



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

La commission demande à l'ensemble des clubs évoluant à domicile de se rapprocher des propriétaires des installations pour s'assurer de la bonne tenue des rencontres. Il ne sera pas concevable qu'un match n'ait pas lieu par manque de préparation ou de coordination entre le club et le propriétaire.

AFFAIRES TRAITÉES

JEUNES

Poule A

5^{ème} journée

AFFAIRE 21563873

Match n° 26186582 :

Résultat : Academy FC : 2 – Olympique de Cayenne : 8

Match arrêté à la 80^{ème} minutes

Match du 16/12/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la FMI, signé par l'arbitre Mr DETOL Matthieu

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous demandons à l'équipe de l'ASC Académie et l'Olympique de Cayenne, de nous faire parvenir leur explication quant à l'arrêt du match à la 88^{ème} minutes au plus tard le 18.01.2024 avant 12h délai de rigueur

Nous demandons également à la CRA, de nous faire parvenir le rapport de l'arbitre.

6^{ème} journée

AFFAIRE 21563874

Match n° 26072230 :

Résultat : A.S.C.O : 2 - F.C Charvein : 1

Match arrêté à la 60^{ème} minutes

Match du 16/12/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la FMI, signé par l'arbitre Julbert Kenel

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous demandons à l'équipe de l'ASCO et du FC Charvein, de nous faire parvenir leur explication quant à l'arrêt du match à la 60^{ème} minutes au plus tard le 18.01.2024 avant 12h délai de rigueur

Nous demandons également à la CRA, de nous faire parvenir le rapport de l'arbitre.



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

CHAMPIONNAT U15 - REGIONAL 2

Poule B

- **4^{ème} journée**

AFFAIRE 21534877

Match n° 26216281 : ASC KARIB - KFC

Absence de FMI

Match du 26/11/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu l'absence de feuille de match.

Vu l'absence d'explication.

Vu l'article 59 des Règlements Sportif Généraux de la ligue de football de Guyane qui précise les modalités du forfait.

Vu l'article 107 des Règlements Sportif Généraux de la ligue de football de Guyane qui précise les généralités du forfait.

Vu l'article 139 (bis) des Règlement Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous demandons à l'équipe de l'A.S.C KARIB et du KFC de nous faire parvenir la feuille de match avec leur explication quant à la non utilisation de la FMI, au plus tard le 16.01.2024 avant 12h délai de rigueur.

5^{ème} journée

Match n° 26186582 : Red Stars/Loyola OC 2

Absence FMI

Match du 03/12/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la FMI, signé par l'arbitre Mr DETOL Matthieu

Vu l'article 139 (bis) des Règlement Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous demandons à l'équipe du Red Star et ou du Loyola OC, de nous faire parvenir leur explication quant à l'absence de FMI au plus tard le 18.01.2024 avant 12h délai de rigueur.

- **6^{ème} journée**

AFFAIRE 21534877

Match n° 26216281 : A.S.C. Karib 1 - A.J.S. De Kourou 1

Absence de FMI

Match du 17/12/2023



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la FMI, signée par l'arbitre par Mr DETOL Manuel.

Vu les explications reçus par mail de l'arbitre : *Monsieur le Président,*

Je vous informe que j'ai commis une erreur en notant les résultats du match opposant Asc Karib à l'AJS Kourou dans la catégorie U15, qui a eu lieu le dimanche 17 décembre dernier.

Le côté final était de 3 à 5 en faveur de l'AJS Kourou

Manuel DETOL

JAL ligue Guyane

Vu l'article 59 des Règlements Sportif Généraux de la ligue de football de Guyane qui précise les modalités du forfait.

Vu l'article 107 des Règlements Sportif Généraux de la ligue de football de Guyane qui précise les généralités du forfait.

Vu l'article 139 (bis) des Règlement Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Considérant, la FMI, mentionnant le score du match : A.S.C. Karib : 4 - A.J.S. De Kourou : 3.

Considérant le mail de rectification du score.

Par ces considérants,

La commission, rectifie le score du match :

A.S.C. Karib 1 :3

A.J.S. De Kourou : 5

CHAMPIONNAT U17 - REGIONAL 1

PouleA

2ème journée

AFFAIRE 21564194

Match n° 26186570:

Résultat : Loyola O.C : 2 - A.S.C. Remire 1

Match arrêté à la 23ème minutes

Match du 10/11/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la FMI, signé par l'arbitre Madame Courbe-Michollet Chloé

Vu l'article 139 (bis) des Règlement Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous demandons à l'équipe du Loyola O.C et de l'A.S.C. Remire, de nous faire parvenir leur explication quant à quant à l'arrêt du match à la 23ème minutes au plus tard le 18.01.2024 avant 12h délai de rigueur

Nous demandons également à la CRA, de nous faire parvenir le rapport de l'arbitre.



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

JEUNES - DECISIONS

CHAMPIONNAT U15 - REGIONAL 1

Poule A

- 3^{ème} journée

AFFAIRE 21534826

Match n° 26186841: Ent.Yana - St Georges/U.S. Matoury

Absence de FMI

Match du 19/11/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu les explications de l'Us Matoury : «Bonjour,
Suite à votre demande d'explication concernant le match des U15 du 19/11/2023, nous vous faisons suivre les mails de Yana Sport Elite Académie , et du Secrétaire général nous informant de l'absence du club recevant.

Merci de nous indiquer la suite qui sera donnée à cette affaire.

Cordialement.»

Vu l'article 46 des Règlements Sportif Généraux de la ligue de football de Guyane qui précise les modalités des matchs officiels

Vu l'article 59 des Règlements Sportif Généraux de la ligue de football de Guyane qui précise les modalités du forfait.

Vu l'article 107 des Règlements Sportif Généraux de la ligue de football de Guyane qui précise les généralités du forfait.

Vu l'article 139 (bis) des Règlement Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Donne match perdu par forfait pour l'Ent.Yana -St Georges, forfait (3)

Au bénéfice de l'US Matoury.

L'Ent.Yana - St Georges sanctionné de 300.00 euros.

L'Ent Yan-St Georges marque zéro (0) point au classement.

US Matoury marque quatre (4) points au classement

- 4^{ème} journée

Match n° 26186847 : C.S.C.C/ENT. DYNAMO-A.S.C. S

Absence de FMI

Match du 26/11/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match papier transmise par le CSCC.

Vu les explications fournies par le CSCC



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous homologuons le score de ce match :

CSCC : 5

ENT. DYNAMO-A.S.C.S: 2

- **5^{ème} journée**

AFFAIRE 21534852

Match n° 26186850 : S.C. Kourouzien/ C.S.C. De Cayenne

Absence de FMI

Match du 03/12/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match papier transmise par le CSCC.

Vu les explications fournies par le CSCC

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous homologuons le score de ce match :

SCK : 2

CSCC 2

Poule B

- **3^{ème} journée**

AFFAIRE 21553744

Match n° 26072221 : Etoile Filante d'Iracoubo/Fc Charvein

Absence de FMI

Match du 18/11/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match papier transmise par le FC Charvein.

Vu les explications fournies par le FC Charvein

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous homologuons le score de ce match :

EF Iracoubo : 3

FC Charvein : 4

- **4^{ème} journée**

AFFAIRE 21534826



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

Match n° 26072224 : A.S.C.O 1/E.Filante Iracoubo 1

Absence de FMI

Match du 25/11/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match papier transmise par l'A.S.C.O.

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous homologuons le score de ce match :

A.S.C.O. : 3

EF Iracoubo : 2

- **5ème journée**

AFFAIRE 21534826

Match n° 26072224 : E.Filante d'Iracoubo/Aigles D'Or De Mana

Absence de FMI

Match du 02/12/2023

Vu la feuille de match papier transmise par l'Etoile Filante d'Iracoubo.

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous homologuons le score de ce match :

EF Iracoubo : 3

Aigle d'Or de Mana : 2

CHAMPIONNAT U15 – REGIONAL 2

- **2ème journée**

AFFAIRE 21534877

Match n° 26216276 : A.S. Red Star 1 - Olympique De Cayenne 2

Absence de FMI

Match du 18/11/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match papier transmise par l'A.S. Red Star.

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous homologuons le score de ce match :

A.S. Red Star : 1

Olympique De Cayenne 2: 12

AFFAIRE 21534878



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

Match n° 26216272 : U.S.L. Montjoly 1 - A.J.S. De Kourou 1

Absence de FMI

Match du 18/11/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match papier transmise par L'USL Montjoly.

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous homologuons le score de ce match :

U.S.L. Montjoly : 5

A.J.S. De Kourou: 1

CHAMPIONNAT U17 – REGIONAL 1

Poule A

- **2^{ème} journée**

AFFAIRE 21536268

Match n° 26186578 : ASC GELDAR DE KOUROU/ENTENTE DYNAMO-ASCS

Absence de FMI

Match du 12/11/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match papier transmise par l'ASC GELDAR

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous homologuons le score de ce match :

ASC GELDAR DE KOUROU : 4

ENTENTE DYNAMO-ASCS: 3

- **3^{ème} journée**

AFFAIRE 21536268

Match n° 26186578 : Ent.Dynamo-A.S.C.S. 1 - U.S. Macouria 1

Absence de FMI

Match du 18/11/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match papier transmise par l'Ent. Dynamo-A.S.C.S.

Vu les explications fournies par le l'Ent. Dynamo-A.S.C.S.

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

Nous homologuons le score de ce match :

l'Ent. Dynamo-A.S.C.S : 1

US Macouria : 1

- **5^{ème} journée**

AFFAIRE 21536268

Match n° 26186578 : C.S.C. De Cayenne 1 - Loyola O.C. 1

Absence de FMI

Match du 02/12/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu les explications fournies par le club de Loyola OC : « Bonsoir la commission pour ce match nous avons fait une demande de report au SG qui nous a validé ».

Par ces considérants,

Nous demandons à la Croc de bien vouloir reprogrammer le match.

Poule B

- **3^{ème} journée**

CHAMPIONNAT U17 – REGIONAL 2

- **1^{ère} journée**

AFFAIRE 21553751

Match n° 27588515 : Ent.Yana - St George 1 - U.S.C. Montsinery 1

Absence de FMI

Match du 19/11/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match papier transmise par l'Ent.Yana - St George

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous homologuons le score de ce match :

Ent.Yana - St Georges : 3

U.S.C. Montsinery : 1

- **3^{ème} journée**

AFFAIRE 21553754

Match n° 27588525 : Ent.Yana - St George 1 - A.S.C. Karib 1

Absence de FMI

Match du 02/12/2023

Vu la feuille de match papier transmise par l'Ent.Yana - St George

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

Par ces considérants,

Nous homologuons le score de ce match :
Ent. Yana - St Georges : 0
A.S.C Karib: 3

CHAMPIONNAT U19

POULE C

- **1ère journée**

AFFAIRE 21540572

Match n° 27490468 : Ent. Yana - St George 1 - A.S.L Sport Guyanais 1

Absence de FMI

Match du 09/12/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match papier transmise par l'ASL Sport Guyanais.

Vu les explications transmises par l'ASL Sport Guyanais.

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

Nous homologuons le score de ce match :
Ent. Yana - St Georges : 2
A.S.L Sport Guyanais : 1

COUPE DE GUYANE

U15

Poule B

AFFAIRE 21534856

Match n° 27646058 : A.J.S. De Kourou/U.S Sinnamary

Match arrêté : Un joueur n'est pas dans sur la feuille de match.

Match du 10/12/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la FMI, signé par l'arbitre Mr EMEUS JONATHAN

Vu le rapport Rapport circonstancié : de l'arbitre : *«bonjour j'adresse mon rapport concernant le match AJSK de Kourou et U. S. Sinnamary le match est arrêté : le joueur numéro 15 Sinnamary Riguet une fausse identité et il n'est pas dans 11 joueurs départs et la réserve. l'équipe d'Ajsk DE Kourou décidé poser une réserve , moi comme arbitre central je suis allé voir le joueur premièrement: le joueur m'a donné fausse identité, fausse photo . j'ai décidé arrêté le match sur un score Sinnamary 1-0 AJSK de Kourou 5 minutes de jeu J'attends votre réponse cordialement.»*

Vu l'article 141 des Règlements Généraux de la FFF : Vérification des licences



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

Vu l'article 141 bis, des Règlement Généraux de la FFF : Contestation de la participation/ou la qualification des joueurs.

Vu l'article 148 des Règlement Généraux de la FFF : Préparation aux rencontres

Vu l'article 149 des Règlement Généraux de la FFF : Préparation aux rencontres

Vu l'article 171 des Règlement Généraux de la FFF : Sanction

Vu l'article 187-2 des Règlement Généraux de la FFF : Evocation

Considérant que sur la FMI, le joueur n°15 se prénomme JEREMIE Djelan, n° de licence 9602586912

Considérant le rapport circonstancié de l'arbitre.

Par ces considérants,

**Donne match perdu par pénalité pour l'Us Sinnamary
Au bénéfice de l'A.J.S. De Kourou
L'Us Sinnamary est éliminé de la coupe de Guyane.
L'A.J.S. De Kourou est qualifié pour le tour suivant.**

Poule C

AFFAIRE 21537405

Match n° 27646047 : Ent.Yana - St George 1 - A.S.C. Karib 1

Absence de FMI

Match du 10/12/2023

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match papier transmise par l'ASC Karib.

Vu l'article 139 (bis) des Règlement Généraux de la FFF : Support de feuille de match.

Par ces considérants,

**Nous homologuons le score de ce match :
Ent.Yana - St Georges : 0
A.S.C Karib: 3**

MATCHS NON JOUES

U15 R2				
COMPETITION	MATCH	MOTIF	DECISION	OBSERVATION
POULE A				
4ème journée	A.S. Etoile Matoury/ A.S. Red Star 1		Demande à la Croc de reprogrammer ces matchs	Note du 25.11.2023 du Secrétaire Général «Match reporté à une date ultérieure » Note du 25.11.2023 du Secrétaire Général «Match reporté à une date ultérieure »
	A.S.C. Karib / Kourou F.C.			

U19				
COMPETITION	MATCH	MOTIF	DECISION	OBSERVATION



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

POULE A

4 ^{ème} journée	A.S. Grand Santi// Kourou F.C. 1	Reportés	Demande à la Croc de reprogrammer ces matchs	CROC Rappel des matchs du 25/11/2023 au 03/12/2023
	A.S.C. Geldar Kourou 1/ A.S.C.O 1			

POULE B

2 ^{ème} journée	A.S.C. Karib// C.S.C. De Cayenne	Reportés	Demande à la Croc de reprogrammer ces matchs	CROC Rappel des matchs du 11/11/2023 au 12/11/2023
--------------------------	-------------------------------------	----------	---	--

Le secrétaire de séance
Muriel HIGHT

Le président de séance
Alain ISSORAT

Fin de la séance : 20h00



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

CLASSEMENT AU 11.01.2024* U15 R1

LIGUE GUYANE

Classement*

U15 Regional 1 / Reguliere	Poule A		414257							423		
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1 Loyola O.C. 1	20	5	5	0	0	0	0	0	0	62	0	62
2 A.S.C. Remire 1	17	5	4	0	1	0	0	0	0	17	14	3
3 C.S.C. De Cayenne 1	17	6	3	2	1	0	0	0	0	26	14	12
4 U.S. Macouria 1	17	6	3	2	1	0	0	0	0	23	22	1
5 Olympique De Cayenne 1	16	4	4	0	0	0	0	0	0	30	8	22
6 U.S. Matoury 1	15	6	3	0	3	0	0	0	0	33	15	18
7 Ent. Dynamo-A.S.C.S. 1	15	6	3	0	3	0	0	0	0	18	18	0
8 S.C. Kouroucien 1	14	6	2	2	2	0	0	0	0	18	14	4
9 Academy F.C. 1	11	6	1	2	3	0	0	0	0	16	30	-14
10 A.J. Balata Abriba 1	9	6	1	0	5	0	0	0	0	9	41	-32
11 A.S.C. Geldar Kourou 1	4	4	0	0	4	0	0	0	0	2	29	-27
12 Ent.Yana - St George 1	4	6	0	0	4	2	0	0	0	1	50	-49

U15 Regional 1 / Reguliere	Poule B		414257							424		
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1 C.O.S.M.A. Foot 1	14	4	3	1	0	0	0	0	0	14	3	11
2 R.C. Du Maroni 1	14	4	3	1	0	0	0	0	0	12	5	7
3 U.S. Sinnamary 1	13	4	3	0	1	0	0	0	0	16	7	9
4 E.Filante Iracoubo 1	10	4	2	0	2	0	0	0	0	14	12	2
5 F.C. Charvein 1	6	3	1	0	2	0	0	0	0	7	11	-4
6 A.S.C.O 1	6	3	1	0	2	0	0	0	0	3	16	-13
7 Aigles D'Or De Mana 1	3	3	0	0	3	0	0	0	0	4	9	-5
8 A.S.C. Agouado 1	2	3	0	0	2	1	0	0	0	4	11	-7

CLASSEMENT AU 11.01.2024* U15 R2 – A

LIGUE GUYANE

Classement*

U15 Regional 2 / Reguliere	Poule A		414263							430		
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1 Olympique De Cayenne 2	18	6	4	0	2	0	0	0	0	53	11	42
2 Loyola O.C. 2	18	6	4	0	2	0	0	0	0	18	9	9
3 A.S.L Sport Guyanais 1	18	5	4	1	0	0	0	0	0	21	7	14
4 Kourou F.C. 1	16	5	3	2	0	0	0	0	0	23	7	16
5 U.S.L. Montjoly 1	14	5	3	0	2	0	0	0	0	8	16	-8
6 A.S.C. Karib 1	10	4	2	0	2	0	0	0	0	17	10	7
7 A.J.S. De Kourou 1	10	6	1	1	4	0	0	0	0	12	19	-7
8 U.S.C. Montsinery 1	10	4	2	0	2	0	0	0	0	7	24	-17
9 C.S.C. De Cayenne 2	7	4	1	0	3	0	0	0	0	8	14	-6
10 A.S.C. Armire 1	5	5	0	0	5	0	0	0	0	6	54	-48
11 A.S. Etoile Matoury 1	5	4	1	0	1	2	0	0	0	19	13	6
12 A.S. Red Star 1	5	2	1	0	1	0	0	0	0	5	13	-8

**Sous réserve d'affaires en instance*



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

CLASSEMENT AU 11.01.2024 U17 – R1 – A

LIGUE GUYANE

Classement*

U17 Regional 1 / Reguliere	Poule A	414253								417			
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 C.S.C. De Cayenne 1	20	5	5	0	0	0	0	0	0	21	3	18	
2 Loyola O.C. 1	14	4	3	1	0	0	0	0	0	14	7	7	
3 Olympique De Cayenne 1	14	4	3	1	0	0	0	0	0	13	7	6	
4 A.S.C. Geldar Kourou 1	12	5	2	1	2	0	0	0	0	12	12	0	
5 A.S. Etoile Matoury 1	12	5	2	1	2	0	0	0	0	8	17	-9	
6 Academy F.C. 1	10	4	2	0	2	0	0	0	0	11	12	-1	
7 U.S. Macouria 1	10	6	1	1	4	0	0	0	0	8	10	-2	
8 Ent.Dynamo-A.S.C.S. 1	9	5	1	1	3	0	0	0	0	7	11	-4	
9 A.J. Balata Atriba 1	9	5	1	1	3	0	0	0	0	7	15	-8	
10 A.S.C. Remire 1	7	5	0	2	3	0	0	0	0	11	17	-6	
11 S.C. Kouroucien 1	7	4	0	3	1	0	0	0	0	8	9	-1	
12 Team F.C Guyane 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

U17 Regional 1 / Reguliere	Poule B	414253								418			
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 C.O.S.M.A. Foot 1	14	4	3	1	0	0	0	0	0	11	3	8	
2 A.S.C.O 1	11	4	2	1	1	0	0	0	0	11	7	4	
3 F.C. Charvein 1	10	3	2	1	0	0	0	0	0	9	5	4	
4 A.S.C. Agouado 1	6	4	1	0	2	1	0	0	0	6	14	-8	
5 R.C. Du Maroni 1	6	3	1	0	2	0	0	0	0	6	6	0	
6 Aigles D'Or De Mana 1	4	4	0	1	2	1	0	0	0	2	10	-8	

CLASSEMENT AU 11.01.2024* U17 R2

LIGUE GUYANE

Classement*

U17 Regional 2 / Reguliere	Poule A	414261								429			
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 U.S Sinnamary 1	18	5	4	1	0	0	0	0	0	21	10	11	
2 Kourou F.C. 1	16	4	4	0	0	0	0	0	0	16	7	9	
3 U.S. Matoury 1	15	5	3	1	1	0	0	0	0	25	15	10	
4 A.S.C. Karib 1	14	5	3	0	2	0	0	0	0	15	11	4	
5 A.S.L Sport Guyanais 1	12	5	2	1	2	0	0	0	0	15	15	0	
6 Ent.Yana - St George 1	11	5	2	0	3	0	0	0	0	6	11	-5	
7 Olympique De Cayenne 2	9	5	1	1	3	0	0	0	0	16	22	-6	
8 A. J. S. K. 1	8	5	1	0	4	0	0	0	0	14	15	-1	
9 U.S.C. Montsinery 1	7	4	1	0	3	0	0	0	0	12	11	1	
10 Loyola O.C 2	3	3	0	0	3	0	0	0	0	1	24	-23	

**Sous réserve d'affaires en instance*



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

CLASSEMENT AU 11.01.2024*

U19

LIGUE GUYANE

Classement*

U19 Championnat / Reguliere	Poule A	414247										415	
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 S.C. Kouroucien 1	12	3	3	0	0	0	0	0	0	10	5	5	
2 A.S.C. Geldar Kourou 1	10	3	2	1	0	0	0	0	0	6	2	4	
3 Kourou F.C. 1	6	2	1	1	0	0	0	0	0	6	4	2	
4 A.S. Grand Santi 1	6	3	1	0	2	0	0	0	0	5	5	0	
5 R.C. Du Maroni 1	2	3	0	0	2	1	0	0	0	6	14	-8	
6 A.S.C.O 1	2	2	0	0	2	0	0	0	0	2	5	-3	
7 Aigles D'Or De Mana 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

U19 Championnat / Reguliere	Poule B	414247										414	
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 Dynamo De Soula 1	17	5	4	0	1	0	0	0	0	10	3	7	
2 A.J. Balata Atriba 1	16	4	4	0	0	0	0	0	0	9	2	7	
3 Olympique De Cayenne 1	11	5	2	0	3	0	0	0	0	13	10	3	
4 A.S. Etoile Matoury 1	10	4	2	0	2	0	0	0	0	6	13	-7	
5 Association Team F.C 1	7	4	1	0	3	0	0	0	0	5	7	-2	
6 A.S.C. Karib 1	6	3	1	0	2	0	0	0	0	3	5	-2	
7 C.S.C. De Cayenne 1	3	3	0	0	3	0	0	0	0	1	7	-6	

U19 Championnat / Reguliere	Poule C	414247										416	
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 A.S.C. Remire 1	18	5	4	1	0	0	0	0	0	13	2	11	
2 Loyola O.C. 1	17	5	4	0	1	0	0	0	0	13	7	6	
3 Academy F.C. 1	15	5	3	1	1	0	0	0	0	11	3	8	
4 A.S.L Sport Guyanais 1	10	5	1	2	2	0	0	0	0	6	4	2	
5 U.S.C. Montsinery 1	10	5	2	0	2	1	0	0	0	6	12	-6	
6 Ent.Yana - St George 1	6	5	1	0	2	2	0	0	0	7	16	-9	
7 U.S. Matoury 1	4	4	0	0	4	0	0	0	0	1	13	-12	

**Sous réserve d'affaires en instance*